

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 Mars 2015

L'an 2015, le 10 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maroeuil s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMART Daniel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, contenant l'ordre du jour, ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2015.

Présents : M. DAMART Daniel, Maire, Mmes : CUISINIER Anne-Sylvie, DUPENT Marie-Andrée, HARLE Florence, LAGACHE Arnel, LEDRU Anabelle, LEMAIRE Nathalie, RAMS Dominique, Melle JOLIBOIS Karine, MM : DESAILLY Frédéric, DOUDAIN Jean-Luc, PUCHOIS Michel, QUARGNUL Jean-Pierre, VANIET Vincent

Absent(s): M. DEBOVE Marcel

Procuration(s): Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOURDE-ROCHEBLAVE Alexandra à M. DAMART Daniel, MM : CARBONNET Thomas à M. VANIET Vincent, DUEZ François-Xavier à Mme LEDRU Anabelle, FRANCOIS Serge à Mme DUPENT Marie-Andrée

A été nommé(e) secrétaire : M. VANIET Vincent

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS le : 13/03/2015

et publication ou notification du : 13/03/2015

6 : Attribution de subventions aux associations

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** les dossiers de demande de subvention reçus à ce jour,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale des écoles publiques	250 €	APE Musicartois	150 €
Amicale laïque du tennis de table	1000 €	Javelot Club	400 €
ASM	7200 €	Ju Jitsu	450 €
Club de l'amitié	200 €	MCEA	550 €
Club informatique	250 €	Souvenir français	180 €
Club photo	650 €	Toutathlon	400 €
FNACA	200 €	Vélo Vert Maroeuillois	200 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

7 : Subvention à l'association "A.I.M.E"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 800 € à l'association A.I.M.E au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

8 : Subvention à l'association "Comité des fêtes"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,

- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Comité des fêtes au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

9 : Subvention à l'association "Danse Création"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Danse Création au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 2)

10 : Subvention à l'association "Mélismélodies"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 650 € à l'association Mélismélodies au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 3)

11 : Subvention à l'association "Francs Pêcheurs Maroeuillois"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 300 € à l'association les "Francs Pêcheurs Maroeuillois" au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

12 : Subvention à l'association "Harmonie de Maroeuil"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'association "Harmonie de Maroeuil" au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

13 : Subvention à l'association "Société de Chasse de Maroeuil"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 400 € à l'association "Société de Chasse de Maroeuil" au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

14 : Subvention à l'association "Orgues de l'Artois"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 200 € à l'association "Orgues de l'Artois" au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

15 : Subvention à l'association "les Jardins d'Ezio"

- **CONSIDÉRANT** le contexte budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter sur les associations les baisses de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat,
- **CONSIDÉRANT** la proposition du bureau municipal de maintenir en 2015, sauf demande inférieure de l'association, le niveau des subventions attribuées aux associations en 2014, hors subventions exceptionnelles,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée par l'association,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 200 € à l'association "les Jardins d'Ezio" au titre de l'année 2015.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 2)

16 : Détermination des taux de fiscalité directe pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **MAINTIEN** comme suit les taux des contributions directes :
 - taxe d'habitation 19,28 %
 - taxe sur le foncier bâti 25,23 %
 - taxe sur le foncier non bâti 43,85 %

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Arrivée de M. Marcel DEBOVE

Madame Marie-Andrée DUPENT, Adjointe au Maire en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Les dépenses et les recettes doivent être évaluées de façon sincère, ce qui consiste à ne pas surestimer les recettes et à ne pas sous-estimer les dépenses.

Madame Marie-Andrée DUPENT précise que c'est toutefois un acte prévisionnel qui peut être modifié par des Décisions Modificatives et sera complété par le Budget Supplémentaire, lors duquel les résultats de l'année 2014 seront intégrés. La capacité d'investissement dégagé au BS devrait être de 190 000 €. Les principaux projets d'investissement évoqués lors du DOB ou au sein de la commission travaux, et qui pourront être financés lors du BS sont :

- 1^{ers} honoraires de la maîtrise d'œuvre liée à la nouvelle salle (30 000 à 40 000 €)
- l'extension du réseau de vidéo protection (75 000 €)
- le raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments communaux situés rue du Four et rue du Général Leclerc à l'exception de l'école Dolto (60 000 €)
- l'enveloppe pour les travaux portant sur des trottoirs et des voiries (10 000 à 15 000 €)

Madame Marie-Andrée DUPENT explique que le budget a été élaboré à partir d'un travail d'analyse du grand livre de l'année 2014. Suite à cette analyse, il a été choisi pour arrêter les prévisions budgétaires :

- 1) de reporter le budget 2014 quand la réalisation de 2014 était proche de la prévision ou sur des articles sur lequel il est nécessaire d'avoir du crédit même si la dépense n'est pas certaine (frais de contentieux, honoraires)
- 2) de se baser sur le réalisé 2014
- 3) de se baser sur données connues tels que notifications, devis, facture reçue

Avant de présenter le budget primitif, Madame Marie-Andrée DUPENT tient à informer le Conseil Municipal que le virement de la section du fonctionnement en faveur de l'investissement au Budget Primitif est de 124 496.03 € en 2015 contre 214 380.10 € en 2014. La baisse de l'autofinancement est donc de 90 000 €, principalement due à la baisse des dotations de l'Etat, à l'augmentation des charges (salaires et prestations) relatives aux nouveaux rythmes scolaires, à la mise à la charge des collectivités des prestations d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, etc.) auparavant assurées gratuitement par l'Etat. Le coût pour la collectivité des éléments cités est de 140 000 €. Madame Marie-Andrée DUPENT indique qu'en contrepartie la commune va percevoir des recettes supplémentaires suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et à la déclaration des accueils périscolaires. En parallèle, un travail de réduction supplémentaire des dépenses de fonctionnement est engagé avec des premiers effets visibles sur la communication municipale, les frais de télécommunication et le fleurissement. Ces éléments ont un impact positif de 53 000 €.

17 : Budget Primitif de la Commune - exercice 2015

Après délibérations et après avoir entendu la présentation du projet de budget primitif par Madame Marie-Andrée DUPENT, Adjointe au Maire en charge des finances, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 948 533.92 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 289 988.98 € pour la section d'investissement.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 3)

Questions diverses :

1°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, évoquée lors de la précédente réunion du Conseil Municipal et dont l'objectif est de rendre urbanisable la zone 2AUa située entre les rues Curie et de Louez, a été officiellement lancée par une délibération de la Communauté Urbaine d'Arras le 19 février 2015.

Monsieur le Maire ajoute, qu'entre temps, il a été sollicité par le propriétaire du « Parc du château » qui lui a présenté un nouveau projet d'aménagement. Le projet consiste à construire 30 maisons semi-mitoyennes, d'une surface de 80 à 95 m², en accession à la propriété sur des terrains de 250 m².

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de masse du projet et précise que la surface totale du terrain d'assiette du projet est de 1ha11 et que le promoteur a évoqué un prix de commercialisation de 180 000 à 200 000 €.

Monsieur le Maire, qui juge ce projet trop dense et inadapté au cadre maroeuillois, souhaite recueillir l'opinion du Conseil Municipal sur ce projet.

Le Conseil Municipal partage cet avis, craint que les zones de stationnement en domaine privé soient insuffisantes et émet des doutes sur la réussite de la commercialisation sous cette forme et à ce prix.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour aucun permis d'aménager n'a été déposé.

2°) Madame Armel LAGACHE, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal du centenaire de Madame Eva POCHE à l'occasion duquel la commune va lui offrir, le lundi 16 mars après-midi, des chocolats et des fleurs. Elle ajoute qu'elle a pris contact avec Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Président du Photo-Club, pour étudier s'il avait matière, à l'instar de ce qui avait été fait pour Madame Henriette DARRAS, pour faire un reportage photo.

3°) Monsieur le Maire remet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, conformément au souhait de Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Président du Photo-Club, la brochure qui a édité suite à l'exposition « Maroeuil au vingtième siècle ».

4°) Monsieur Jean-Pierre QUARGNUL, Conseiller Municipal, souhaite connaître l'avancée du projet de salle suite à la démission de Madame Yamina BELLAHCENE, qui s'était impliquée sur ce dossier.

Monsieur le Maire répond que 10 offres ont été reçues suite à la consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O), lancée avant la démission de Madame Yamina BELLAHCENE.

Monsieur le Maire ajoute que l'écart de prix entre les différentes propositions est du simple au double et qu'il a, accompagné de Madame Alexandra LOURDE-ROCHEBLAVE, de Monsieur Thomas CARBONNET et de Monsieur Vincent CZAPLA, passé 2 demi-journées pour l'analyse des mémoires techniques, qui sera terminée prochainement et dont le résultat sera présenté au Conseil Municipal.

5°) Monsieur Jean-Pierre QUARGNUL, Conseiller Municipal, souhaite indiquer à Monsieur Vincent CZAPLA, Directeur Général des Services municipaux, qu'il juge la rédaction du mail de réponse qu'il a adressé à Madame Nathalie LEMAIRE, Conseillère Municipale, inadaptée, qu'il y a perçu de l'ironie et de la suffisance. Monsieur Vincent CZAPLA répond qu'il ne partage pas cette opinion, qu'il s'est efforcé d'être le plus factuel et précis dans sa réponse et qu'il s'efforce d'adapter la forme

de sa réponse à la forme de la question. Après discussion, Monsieur le Maire recommande à chacune des parties d'utiliser la courtoisie tant dans la formulation des questions que dans celle des réponses.

6°) Monsieur Jean-Luc DOUDAIN, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que des bénévoles sont recherchés pour sécuriser le parcours pédestre du Chemin du Souvenir qui doit traverser la commune le 26 avril après-midi. Il précise que, faute d'un nombre de bénévoles suffisants, le parcours ne pourra pas passer dans la commune.

7°) Monsieur Michel PUCHOIS, Conseiller Municipal, interroge le Maire sur le devenir de l'antenne de retransmission télé qui avait été posée pour les derniers jeux olympiques. Monsieur le Maire indique qu'il en a récemment fait part au Président de la Communauté Urbaine d'Arras et que l'antenne devrait être démontée prochainement.

8°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ sportif de l'étape du Tour de France du 8 juillet 2015 sur la Chaussée Brunehaut, à hauteur du château d'eau.